

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Assemblée ordinaire du 11 février 2019 dûment convoquée et tenue au lieu et à l'heure habituelle, sous la présidence du maire Marc Antoine Pelletier et les conseillers suivants :

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Les absents : Charles Beauchemin	siège no : 6

Nathalie Lyrette assiste comme secrétaire.

Ouverture de la séance du 11 février 2019

RÉSOLUTION
14-02-19

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 11 février 2019 soit ouverte.

ADOPTÉE

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION
15-02-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

Adoption des minutes du 14 janvier 2019

RÉSOLUTION
16-02-19

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 14 janvier 2019.

ADOPTÉE

Payables de février 2019

Rémunération des employés municipaux	5 942.42\$	
Rémunération des élus/Maire	478.03\$	478.03\$
Conseillers	159.78\$	<u>958.68\$</u>
		7 397.13\$

Dépenses fournisseurs 42 200.80\$

Total dépenses de Février 43 637.51\$

Revenus de janvier

Taxes municipales	414.40\$
1 ^{er} versement de la Fontaine	12 977.12\$
Sécurité civile (Plan de sécurité civile)	4 500.00\$

TOTAL 17 891.52\$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Adoption des payables de Février

RÉSOLUTION
17-02-19

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables de février au montant de **7 397.13\$** pour les salaires des élus et employés, **42 200.80\$** pour les fournisseurs et **17 891.52\$** pour les revenus, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2018/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
18-02-19

ATTENDU QUE le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 180 989.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Rochebaucourt informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

4.1 CROIX-ROUGE CANADIENNE/DEMANDE DE DON

RÉSOLUTION
19-02-19

La secrétaire informe le conseil qu'une demande de don nous ait parvenue de la part de la Croix-Rouge Canadienne.

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement de faire un don au montant de 100\$ pour la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE

4.2 TRAVAUX LUMINAIRES/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
20-02-19

La secrétaire informe le conseil des changements de luminaires dans la salle communautaire ainsi que ceux de l'aréna mais également les éclairages de rues. C'est changement sont subventionnés par la TECQ

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de faire les travaux de luminaires tels que présentés lors de la séance du Conseil.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.3 CHEMIN À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la compagnie des produits forestiers Matériaux Blanchet empruntent une partie du rang 7 & 8 est pour sortir leurs produits forestiers;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de route est sous la responsabilité de la Municipalité de Rochebaucourt;

CONSIDÉRANT QUE ladite municipalité doit entretenir davantage cette route dus aux passages de plusieurs camions;

CONSIDÉRANT QUE selon les produits forestiers Matériaux Blanchet environ 1010 voyages de bois passeront sur cette route;

RÉSOLUTION
21-02-19

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Christiane Blouin, appuyé par Louise Morin et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la somme à laquelle la municipalité a droit pour l'aide à l'entretien du réseau routier local concernant le volet des chemins à double vocation.

ADOPTÉE

4.4 SOUTIEN AUX AÎNÉS/LETTRE D'APPUI

La secrétaire informe le conseil d'une demande d'appui concernant le projet « Soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie chez les aînés ».

RÉSOLUTION
22-02-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'appuyer leur projet pour les actions favorisant les saines habitudes de vie chez les aînés.

ADOPTÉE

4.5 MODALITÉ DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC/RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissible les dépenses liées aux travaux en régie, c'est-à-dire le cout des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Monsieur Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructures et des Collectivités, l'Honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

RÉSOLUTION
23-02-19

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Valérie Roberge, appuyé par Louise Morin et unanimement résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le cout des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'Honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Madame Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Madame Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.6 INFORMATION AGENT DE DÉVELOPPMENT

Dominik L'Écuyer-Sergerie demande au Conseil leur choix de couleur pour le panneau d'interprétation pour la fontaine au parc. Le Conseil opte pour le gris. Il demande également au Conseil si le MRAR, qui seront chez nous, devront déboursier pour la location de salle. Le Conseil demande simplement à ce que le ménage soit fait lors de leur visite sinon, le coût du ménage sera chargé au MRAR

RÉSOLUTION
24-02-19

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'offrir notre salle communautaire au MRAR gratuitement, seulement si le ménage est fait lors de leur départ. Sinon, le coût du ménage leur sera chargé.

ADOPTÉE

4.7 PAUSE

Il y a eu une pause de 15 minutes

4.8 INFORMATION DES CONSEILLERS

La conseillère Louise Morin dit que les routes sont belles

4.9 INFORMATION DU MAIRE

Monsieur Pelletier nous informe qu'une rencontre le 14 février aura lieu pour la persévérance scolaire. C'est la conseillère Louise Morin qui sera présente lors de cette rencontre. Il nous informe qu'il y aura d'autres rencontre concernant le gazoduc.

4.10 VARIA

Dominik L'Écuyer-Sergerie demande l'appui moral pour le projet des Incroyables Comestibles à La Morandière. Ce projet est un projet structurant 2019.

RÉSOLUTION
25-02-19

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'offrir l'appui pour le projet de Dominik à La Morandière.

ADOPTÉE

Mettre les anciens luminaires en vente dans le journal.

5\$ - 4 pieds

10\$ - 8 pieds

PROJET DE CHANGEMENT DU PONCEAU P-12078/CHEMIN DE DÉTOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rochebaucourt a donné son accord pour l'utilisation du Chemin Martin lors des travaux de confection d'un ponceau sur la route 397;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET prévoit que ces travaux seront retardés à la fin de l'été 2019 pour se terminer vers le 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la température de l'automne est imprévisible et que les pluies ravagent beaucoup les routes comme cela a été le cas lors du transport de concassé sur la route 397 vers le canton LAOS à l'automne 2018 et que suite à ces transports il a été impossible de mettre la route en bon état avant le gel;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux dureront environ trois mois et que beaucoup de véhicules circuleront sur le Chemin Martin et la 6^e avenue nord, la municipalité de Rochebaucourt demande au MTMDET de mettre un pavage d'asphalte froid (macadam) comme il a été fait sur la route de l'Hydro à Amos.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

(Mais avec de l'asphaltage courant) lors des travaux de décontamination de la route 111;

RÉSOLUTION
26-02-19

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Louise Morin, appuyé par Valérie Roberge et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de mettre de l'asphalte froide (macadam) sur le Chemin Martin et la 6^e avenue nord (partie de Champneuf), que la municipalité de Rochebaucourt donne toujours son accord pour détourner la circulation sur ce chemin mais avec l'entretien fait par le MTMDET jusqu'à la fin des travaux

ADOPTÉE

Résolution pour location d'un chargeur si besoin il y a.

RÉSOLUTION
27-02-19

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de faire la location d'un chargeur au besoin pour pousser les bancs de neige.

ADOPTÉE

4.11 PÉRIODE DE QUESTION

Il y a eu une période de question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Valérie Roberge propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, Maire

Nathalie Lyrette, sec. très.